

L'an deux mil seize, le quinze avril, le conseil municipal de Durmignat s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHARTOIRE Guy, Maire.

Etaient présents : MM BELIN / BLANCHET / CHARTOIRE / DURIN / HIDIEN / LEDUC / MONTELIER / ROBERTET / THURET / Mmes CHOMET / NIAUX

Etait absent :

Monsieur THURET Noël a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2015 Bar Communal n° 2016-04-1 (reçu en S.P. le /0/04/16) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - o DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2015 Bar communal n° 2016-04-2 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2015.

Les résultats définitifs sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur :	12 128.90
Excédent 2015 :	3 644.80

Excédent total	15 773.70
-----------------------	------------------

Affectation des résultats de 2015 Bar communal n° 2016-04-3 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Le conseil, à la lecture de ces chiffres, décide d'affecter la somme 15 773.70 € d'excédent de fonctionnement au compte 002 (report excédentaire d'exploitation) du budget primitif.

Approbation du compte de gestion 2015 Commune n° 2016-04-4 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - o DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2015 Commune n° 2016-04-5 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2015.
Les résultats définitifs sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur :	5 357.70	
Excédent 2015 :	21 995.47	
Excédent total		27 353.17

INVESTISSEMENT :

Déficit antérieur :	- 201 790.67	
Excédent 2015 :	241 058.59	
Excédent total		39 267.92

RESTE A REALISER	
Solde 2015	- 39 193.00

EXCEDENT DE FINANCEMENT	74.92

Affectation des résultats de 2015 Commune n° 2016-04-6 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Le conseil, à la lecture de ces chiffres, décide d'affecter la somme de 27 353.17 d'excédent de fonctionnement au compte 002 (report excédentaire) du budget primitif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU C.C.A.S

Excédent antérieur :	1 006.18	
Déficit 2015 :	- 503.02	
Excédent total		503.16

Budget primitif « Bar communal de Durmignat » n° 2016-04-7 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres du budget primitif 2016 du bar communal qui s'élève à :

Section de fonctionnement :	25 773.70 €
-----------------------------	-------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ADOPTE le budget primitif 2016 du bar communal de Durmignat

Vote des taux d'imposition 2016 n° 2016-04-8 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2015.

Il rappelle également que dans le cadre de notre regroupement en communauté de communes, cette dernière ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique, la CFE est attribuée directement à la communauté de communes.

Il informe que les bases servant au calcul de l'impôt ont subi une légère augmentation pour l'année 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE les taux suivants :

Taxe d'habitation :	17.57 %,
Taxe foncière sur bâti :	11.91 %,
Taxe foncière non bâti :	46.30 %,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état n° 1259 COM correspondant.

Budget primitif 2016 n° 2016-04-9 (reçu en S.P. le 20/04/16) :

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres du budget primitif 2016 qui s'élève à :

Section de fonctionnement :	217 883.17 €
Section d'investissement :	276 987.25 €

Il informe également le conseil que le budget du C.C.A.S. s'élève à la somme de 639.00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ADOPTE le budget primitif 2016 de la commune et du C.C.A.S.

Convention SATESE n° 2016-04-10 (reçu en S.P. le 25/04/16) :

Le Maire rappelle l'assistance technique qui est fournie à la commune par le Département (Direction des Pôles Techniques SATESE) dans le cadre du fonctionnement de la station d'épuration, conformément à l'article L 3232-1 du CGCT.

Il apporte aide et conseil pour le fonctionnement technique et réglementaire en matière d'assainissement collectif (assistance diagnostic et qualité, validation et exploitation de résultat, auto surveillance...).

Ce partenariat est officialisé par une convention qui est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de trois ans moyennant une rémunération de 0.99 € par habitant DGF, rémunération fixée par avenant et qui sera réévaluée chaque année conformément au barème en vigueur.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSIDERANT que la commune ne dispose pas d'un service technique spécialisé en assainissement,
- ACCEPTE le renouvellement du partenariat Commune / SATESE,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant fixant la rémunération application à ladite convention,
- PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget, en section fonctionnement.

Acquisition mobilier Mairie n° 2016-04-11 (reçu en S.P. le 25/04/16) :

Monsieur le Maire rappelle les travaux de restructuration de la Mairie.

Dans le cadre de l'installation dans les nouveaux locaux, il est nécessaire d'investir dans du mobilier en complément de l'existant.

Il présente un devis établi par la SARL Buroclass pour un montant de 3 516.09 H.T. auquel il sera appliqué, suite à négociation, une remise commerciale de 5 %.

Ce devis correspond à l'acquisition de tables pour la salle du Conseil Municipal, d'un bureau avec fauteuil et caissons pour le bureau du Maire, et des chaises et meubles de classement pour le secrétariat.

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE l'acquisition du mobilier décrit ci-dessus,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande,
 - DIT que la dépense sera réglée sur la section investissement,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Page
2016-04-1	Approbation du compte de gestion 2015 Bar Communal	004
2016-04-2	Compte administratif 2015 Bar communal	004
2016-04-3	Affectation des résultats de 2015 Bar communal	005
2016-04-4	Approbation du compte de gestion 2015 Commune	005
2016-04-5	Compte administratif 2015 Commune	005/006
2016-04-6	Affectation des résultats de 2015 Commune	006
2016-04-7	Budget primitif « Bar communal de Durmignat »	006
2016-04-8	Vote des taux d'imposition 2016	007
2016-04-9	Budget primitif 2016	008
2016-04-10	Convention SATESE	008
2016-04-11	Acquisition mobilier Mairie	008/009

EMARGEMENTS

M. BELIN André		M. BLANCHET Frédéric	
M. CHARTOIRE Guy		Mme CHOMET Christelle	
M. DURIN Claude		M. HIDIEN Kévin	
M. LEDUC Jean- Claude		M. MONTELIER Camille	
Mme NIAUX Nathalie		M. ROBERTET Alain	
M. THURET Noël			